



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 11 avril 2024

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	22
Représentés	7

N° 2024-031

Attributions de subventions à des associations et aux écoles

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire vingt-huit mars deux mille vingt-quatre conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. J. LEVI VALENSI, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S BOULINGUEZ, M. RIBES, A. RUBIOLO, B. ROSSI LUMBROSO, M.L. VOLAND, C. MARTIN, C. FREMY, M. SOONEKINDT, S. ROCHEZ, C. BARRIERE, G. BESSE.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par D. BARBIER, Y. FALCHI représenté par L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI représenté par J. GERARD, D. PETIT représenté par M. CATELIN, M. CUTILLO représenté par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par M.L. VOLAND, J. PRUNARET représenté par G. BESSE.

G. SORBA a été élu secrétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les communes peuvent attribuer des subventions à des associations présentant un intérêt communal.

L'association des usagers du plateau d'activités économiques de la Pile (APAEP) sollicite une avance sur subvention de 3.500 €.

L'OCCE de l'école maternelle de l'ancienne gare a obtenu en 2024 une subvention de 600 € pour une activité cirque. Elle sollicite 200 € supplémentaires. En effet, du fait de l'indisponibilité de salles municipales, certaines représentations ont dû être dédoublées.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

- D'attribuer une subvention de 200 € supplémentaires à l'OCCE de l'école maternelle de l'ancienne gare,
- D'attribuer une avance sur subventions 2024 de 3.500 € à l'association des usagers du plateau d'activités économiques de la Pile (APAEP).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Guillaume SORBA

Le 1^{er} Adjoint,
J. LEVI VALENSI

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 17 AVR. 2024
Affiché le : 17 AVR. 2024

